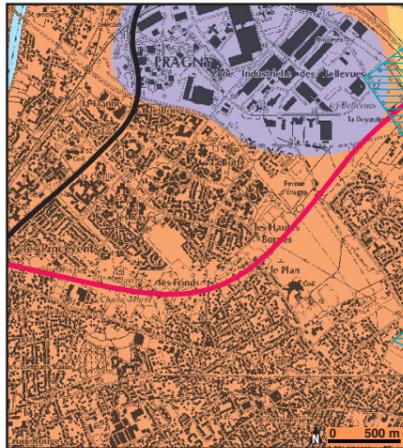
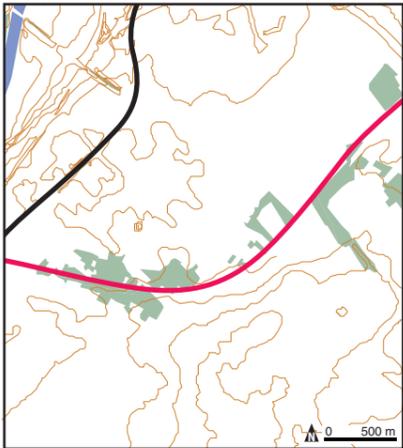


Tracé SDRIF N1 - séquence A

espaces très sensibles : paysages urbains
espaces non sensibles : zones d'activités et zones industrielles



Impacts visuels

- Impact visuel
- Vue
- Espace boisé
- Courbe de niveau
- Tracé SDRIF N1

Sensibilités

- Paysage urbain
- Zone d'activités en frange urbaine

Protections

- Périmètre d'intervention foncière de l'AEV
- Tracé SDRIF N1



Éragny, bois des Chasses-Marée.



□ Emprise totale
 — Barrière physique non franchissable
 — Passage enterré couvert
 — Franchissement existant conservé
 ✕ Prise de vue

Cette séquence traverse un secteur d'habitat à l'est d'Éragny, son passage est prévu au niveau du bois des Chasses-Marée. Le passage de la Francilienne en tranchée couverte permet de minimiser son impact en terme de nuisance visuelle et de création barrière physique, cependant, il entraîne le déboisement d'une partie du site.

Sur cette séquence, les préconisations d'aménagements sont :

- sur la couverture de la Francilienne, prévoir l'aménagement d'un espace destiné aux liaisons douces : piétons et cyclistes.
- Minimiser l'impact du chantier et protéger les arbres existants de part et d'autre du tracé afin de les préserver.

Dans ce cadre, la Francilienne permet la requalification urbaine de ce secteur aujourd'hui mal maîtrisé.

